



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rencontre des académies de l'est, « Académies et pandémie »,
Metz, 30 avril 2022

Accueil par Laurent Touvet, président d'honneur

Les plus anciennes académies et sociétés savantes ont reçu en héritage un lien particulier avec l'État. Ainsi l'Académie nationale de Metz, qui vit ses activités de manière parfaitement autonome, est cependant placée sous la présidence d'honneur du préfet de la Moselle. Président d'honneur seulement, titre qui me rappelle bien que ce siège m'est dévolu par la fonction que j'exerce au service de l'État et non par mes qualités intellectuelles ou mes travaux scientifiques. Vous pourrez témoigner, Monsieur le président, que j'exerce cette fonction de façon discrète et très libérale.

Certaines des académies représentées ici accordent aussi une place particulière au représentant de l'Etat. Par exemple, le préfet de la Marne est membre de droit de celle de Reims, celui de la Côte d'Or est le « protecteur » de celle de Dijon, mais je regrette que le préfet du Haut-Rhin que je fus n'ait pas de lien statutaire avec l'Académie d'Alsace.

Cette fonction simplement honorifique ne me dispense pas d'observer vos travaux. J'ai trouvé particulièrement intéressante et utile cette rencontre interacadémique, d'abord en raison de son thème, et aussi par ma bi-appartenance : j'ai la chance et l'honneur d'appartenir depuis plusieurs années à l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Dijon, ma ville natale.

Je sais la richesse des travaux des académies régionales, qui réunissent des personnes de tous horizons intellectuels et savent se côtoyer et s'apprécier avec une ouverture d'esprit remarquable. Pour adresser un signal déférent au président de la conférence nationale, Mâconnais donc lamartinien, je cite volontiers un des admirateurs les plus prolifiques de Lamartine, Jean-François Bazin, qui décrit ainsi nos académies :

« Exemple d'un corps social qui a traversé l'Histoire sans trop de rhumatismes, l'Académie. Pas celle du recteur. L'Académie des sciences, arts et belles lettres. De vieilles abeilles faisant du vieux miel dans de vieilles ruches ? Le trait serait injuste, car la vénérable institution demeure un pôle de culture, dans une atmosphère de bonne compagnie. L'intelligence s'y efforce d'être accessible à l'honnête homme, et le respect des usages n'empêche pas l'ouverture d'esprit »¹.

¹ *Dijon, le temps de vivre*, éd. Denoël, 1981, p.13. Jean-François Bazin fut membre résidant de

Les académies participent à la réflexion sur les évolutions de la société. Enrichies par leur connaissance de l'Histoire et l'engagement de leurs membres dans la vie de la cité ou de l'Université, elles ont le bonheur de publier des recueils de communications et réflexions – « mémoires » ou « annales » – qui sont des mines formidables pour asseoir solidement la réflexion de l'honnête homme sur l'avenir de notre société.

Les Académies décernent aussi des prix, et depuis fort longtemps. C'est en honorant Jean-Jacques Rousseau en 1750 que l'Académie de Dijon le fait connaître. Et on peut aussi saluer l'esprit d'anticipation de l'Académie Stanislas en décernant son prix en 1787 à l'abbé Grégoire, comme celle de Besançon accueillant Victor Hugo à l'âge de 25 ans seulement. Seriez-vous, deux siècles plus tard, doués de pareille audace ?

C'est par l'attribution de ces prix que vous faites le lien entre les disciplines universitaires – j'allais dire « académiques » – et les générations. Car votre vocation est aussi de transmettre, cette belle mission de ceux qui allient une vaste étendue de connaissance et l'humilité de leur rôle de témoin passager de l'évolution de l'histoire de la pensée et du progrès des sciences. Chaque génération fonde ses progrès sur le génie de celles qui l'ont précédée. Et nous souhaitons offrir à notre tour à ceux qui nous suivront de quoi fonder solidement leur réflexion et être utile à leur action.

*

Vous avez choisi de traiter aujourd'hui des pandémies. Sujet qui a envahi notre actualité depuis deux ans, et a perturbé el rythme de vos réunions. Celles des académies, celles des préfets aussi. Pour apporter ma contribution à la réflexion commune, voici quelles leçons je tire de ma mission de préservation de la santé publique et de la concorde civile pendant cette période extraordinaire et inattendue dont nous n'avions aucun mode d'emploi.

Face à des menaces et des risques nombreux et variés, **il est nécessaire de renforcer notre culture du risque et de la gestion de crise**. L'Etat central doit jouer un rôle de stratégie de détection et de préparation aux risques de moyen/long terme, y compris des risques les moins probables. Les préfetures sont habituées et adaptées à la gestion de crise, mais le souci de l'efficacité devrait conduire à mieux asseoir juridiquement le rôle de coordination du préfet sur l'ensemble des services de l'État et ne pas contenter des ententes interpersonnelles. Le préfet rétablit la cohérence distendue par les instructions reçues en tuyaux d'orgue ministériels. Dans une situation de guerre, il faut à une armée un seul chef.

Cette crise, sa gestion et ses effets mettent également en lumière l'importance de **différencier notre organisation territoriale, en renonçant à l'uniformité de tous les**

l'Académie de Dijon de son élection en décembre 1971 à son décès en avril 2020. Hommage prononcé par l'auteur devant l'Académie de Dijon le 2 mars 2022.

territoires. Le « jardin à la française » est plus rassurant mais moins adapté à la diversité des situations locales. Les mesures nécessaires dans le Haut-Rhin étaient plus précoces et plus énergiques que celles adaptées à la Haute-Garonne. Si la solidarité a joué efficacement à l'intérieur de la région Grand Est pour répartir les malades entre hôpitaux, la réaction de l'État appelle un regard fin qui conforte l'attribution aux préfets de département de responsabilités renforcées lors des crises, a fortiori lorsque l'état d'urgence est déclaré par le Parlement.

La gestion de proximité a fait ses preuves pour adapter les décisions de l'État et donner des réponses concrètes à une société désemparée par une situation inédite. Il est d'autant plus nécessaire d'appliquer pleinement la déconcentration de l'action de l'Etat, de faire confiance au pragmatisme des préfets, qui connaissent et analysent les situations locales, dialoguent avec les élus, pour choisir le détail des moyens pour atteindre les objectifs définis par le Gouvernement.

Les conditions d'exercice du confinement, et leurs répercussions très concrètes sur la vie quotidienne, nécessitaient que je pratique un **dialogue étroit avec les maires** : pour plus de commodité, une visioconférence hebdomadaire avec le bureau de l'association départementale des maires. Ces deux années de covid, mais plus spécialement encore les huit premières semaines de la mi-mars à la mi-mai 2020 furent un ajustement permanent des mesures de prévention de l'expansion d'une maladie dont on ne pouvait pas se protéger, sinon par l'isolement d'abord, par la vaccination ensuite, et la conciliation de la préservation de la santé publique avec les exigences toujours croissantes de l'activité économique et des relations sociales. Excellent baromètre que ce dialogue avec une dizaine de maires de communes variées, bien meilleur que tous les sondages, pour prendre l'humeur de l'opinion et adapter les autorisations, dérogations et interdictions, dans les limites fixées par les décrets successifs du Premier ministre. Cette visioconférence hebdomadaire me rapprochait aussi des parlementaires du département.

Cet épisode sans précédent dans notre histoire contemporaine a montré le rôle central du préfet et de l'État, dont la fonction de pilote affermit **l'efficacité de l'État** : toute hésitation, tout vide, même partiels et temporaires, risquent d'être saisis par d'autres acteurs, au détriment de la cohérence de la réponse à la crise. Dans la détresse, quand tout a semblé s'effondrer, il est resté l'État, qui fut l'assureur de dernier ressort de la vie économique, et le modérateur des aspirations sociales pour garantir la prospérité de long terme.

*

L'action des pouvoirs publics fut en grande partie improvisée, tant était nouvelle la crise à gérer. L'urgence des événements nous a empêchés, dans notre fonction d'anticipation des troubles à prévenir, de consulter l'expérience des anciens. C'est

en période plus calme qu'il faut prendre le temps de s'instruire. C'est dire combien vos éclairages d'aujourd'hui sont attendus, répondant à la devise de l'académie de Reims : « servare et augere », qu'on peut traduire par : « conserver la mémoire, augmenter le savoir et le diffuser », ou bien la devise de celle de Dijon : « éclairer par le savoir ».

Je vous remercie.

Laurent Touvet

préfet de la Moselle

président d'honneur de l'Académie nationale de Metz

membre non-résidant de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon